

**PROCES VERBAL DE CARENCE
DE L'ASSEMBLEE GENERALE
EXTRAORDINAIRE DES PEP 83**

Mercredi 29 mai 2013, Au MUY

Le Président ouvre la séance à 14h45.

Il rappelle qu'en respect de l'article S24 mentionné dans nos statuts, le quorum d' 1/3 des membres présents ou représentés doit être atteint pour pouvoir délibérer valablement. Nos adhérents adultes étant au nombre de 176, le quorum est fixé à 59.

Après un décompte des présents (19 personnes) et des représentés (30 pouvoirs), il constate que ce nombre n'est pas atteint.

En conséquence, il dresse ce jour un PV de carence et il convoque à nouveau les adhérents pour une nouvelle Assemblée générale qui se tiendra le 14 juin 2013 à La Valette à 17h30 sans nécessité de quorum.

Informations diverses du Président :

- ✓ Lors du dernier conseil d'administration fédéral, nos statuts ont été agréés.
- ✓ Aucune remarque n'a été faite par nos adhérents concernant les statuts ou le règlement intérieur.

L'assemblée générale extraordinaire est clôturée à 15h00.